

Québec, le 14 juin 2013

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

6210-10-001

Monsieur Gilles Lehoux  
Ministère des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau C-422  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 mai sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir les informations suivantes:

Lors d'une demande pour un permis de forage pétrolier ou gazier en milieu terrestre faite en vertu du Règlement sur le pétrole et le gaz naturel, le ministère des Ressources naturelles exige-t-il du demandeur la production d'un plan de mesures d'urgence arrimé à celui de la municipalité où le forage est prévu?

Par comparaison, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a indiqué en audience publique qu'il exigeait la production d'un tel plan d'urgence pour toute demande de certificat d'autorisation faite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (M. Pierre Michon, DT5, p. 6). Un forage en milieu terrestre, sans fracturation hydraulique et qui n'est pas situé dans un shale n'est toutefois pas soumis à un certificat d'autorisation du MDDEFP.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Si ce délai vous pose problème, veuillez m'en informer par courriel.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission